



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E89406

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2023

ÉDITÉ LE 05/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 520 575 499 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 54 100R 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 61385481

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 61385481

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : D LEFEBVRE

31 RUE VOLTAIRE
59157 FONTAINE AU PIRE

Téléphone : 03 27 76 25 59

Portable : 06 76 16 33 07

Fax :

Site Internet : www.lefebvreouvertures.com

E-mail : lefebvre-david@orange.fr

Responsabilité légale :

LEFEBVRE DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/09/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2022
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	27/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	27/10/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLÉMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.